

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.



FRANCE. — Paris, le 19 novembre.

CHAMBRE ROYALE. — OUVERTURE DE LA SESSION 1832.

Le matin une foule nombreuse se presse aux environs du pont Louis XVI et sur les quais que suivent S. M. pour arriver au corps législatif. La garde nationale, conjointement avec la troupe de ligne, fait le service à l'intérieur et à l'extérieur du palais de la chambre des députés.

A une heure la nouvelle salle des séances contient plus de 1500 personnes.

Messieurs les députés prennent place à gauche de la tribune, MM. les pairs occupent les bancs de droite.

Le trône est élevé à la place qu'occupe ordinairement le fauteuil du président; un magnifique tapis de velours brodé d'or s'étend au-dessus.

À droite et à gauche sont placés deux piliers destinés à l. A. R. les ducs de Joinville et d'Aumale. Aux deux côtés des degrés qui conduisent au trône, sont placées les banquettes destinées aux ministres et aux secrétaires d'état.

En face du centre du banc des ministres, séparé par un couloir, on a figuré deux fauteuils en drap, destinés aux deux présidents de la chambre des députés et de la chambre des pairs.

Les deux premiers bancs du centre gauche et du centre droit ont été réservés pour les députations des départements.

Le conseil d'état n'occupe qu'une place de chaque côté de la tribune des journalistes est située au centre de la seconde rangée des tribunes.

La reine, accompagnée des jeunes princesses, est arrivée par la grande députation, dans la salle des séances.

Elle prend place, à droite, dans une tribune au premier rang.

Le corps diplomatique occupe les tribunes voisines situées sur le même rang.

À deux heures, le bruit du canon annonce l'arrivée du roi; les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés vont au-devant de S. M.

Le roi était à cheval, au milieu d'un brillant état-major. Le cortège, nombreux, était composé de la garde nationale à cheval.

Les acclamations, les cris de vive le roi! cent fois répétés au dehors de la salle, annoncent l'arrivée du roi. Les mêmes cris éclatent, à son entrée, dans toutes les parties de la salle.

Le roi prend place. À sa droite est le duc de Nemours, à sa gauche le duc d'Aumale. Derrière le duc de Nemours sont placés les maréchaux de France.

Les ministres occupent les deux premiers bancs. Les banquettes de l'estrade sont remplies par les grands dignitaires de la couronne. Les officiers de la maison du roi, l'état-major de la garde nationale sont groupés sur les marches de l'escalier qui conduisent au trône.

Le roi prend la parole et lit à haute voix le discours suivant :

Messieurs les pairs, messieurs les députés, je me félicite de retrouver, après une longue séparation, vos lumières et votre appui. Dans cet instant, mon gouvernement a été exposé à de nombreuses épreuves. Il les a surmontées par sa propre force et il a triomphé des factions.

Compensées par la générosité de nos institutions, les épreuves ont respecté pour les garanties des libertés nationales, elles ont méconnu la force d'une politique exclusive et modérée. Dans Paris, au nom de la république; dans l'Ouest, au nom de la contre-révolution, elles ont attenté par les armes à l'ordre établi.

La république, la contre-révolution ont été vaincues.

Les journées des 5 et 6 juin ont fait éclater la perversion et l'impuissance des auteurs de l'anarchie. Elles ont révélé combien serait dangereuse toute politique qui ménagerait les passions subversives au lieu de les réprimer.

La monarchie constitutionnelle a reconnu ses vrais amis et ses vrais défenseurs dans cette généreuse population de Paris, dans cette intrépide garde nationale, dans cette brave et fidèle armée qui ont si énergiquement repoussé de tels attentats.

J'ai été assez heureux pour que ma présence, en encourageant les bons citoyens, hâtât le terme de la sédition.

On a vu quelle force trouve l'appui de la nation un roi constitutionnel, contraint de recourir aux armes pour défendre la couronne qu'il a été appelé à porter, et les institutions qu'il a juré de maintenir.

Nous avons eu à déplorer dans l'Ouest des soulèvements et des crimes odieux. La masse de la population n'y a point pris part, et, partout où la rébellion a éclaté, elle a été rapidement vaincue. Que les coupables auteurs de la guerre civile, qui a tant de fois désolé nos contrées, perdent donc tout espoir d'une contre-révolution impossible à mes yeux comme aux vôtres : car elle nous trouverait unanimes pour la combattre, toujours fidèles à nos serments et prêts à confondre nos destinées à celles de la patrie.

Un événement récent et décisif pour la paix publique détruira les dernières illusions de ce parti. Messieurs, à Paris comme dans l'Ouest, mon gouvernement a dû emprunter à la législation existante toute l'énergie compatible avec la justice.

Pour des crimes pareils, il fallait la même répression. Il fallait aussi que, dans ces jours de crise, les défenseurs de l'ordre et de la liberté trouvaient dans la ferme résolution du pouvoir l'appui qu'ils en réclament.

Vous aurez à examiner si notre législation, à cet égard, n'a pas besoin d'être revue et complétée, et par quelles mesures peuvent être garanties à la fois la sûreté de l'état et la liberté de tous.

C'est en persistant dans les voies de modération et de justice que nous nous montrerons fidèles aux principes de notre glorieuse révolution. C'est là le système qu'a raffermi votre concours, et qu'a soutenu devant vous avec tant de constance le ministre habile et courageux dont nous déplorons la perte.

Déjà les heureux effets de cette politique se font partout ressentir.

Au dedans, la confiance renaît; le commerce et l'industrie ont repris leur essor. La providence a versé ses trésors sur nos campagnes. Le fléau qui nous a si cruellement désolés est éloigné de nous, et tout nous promet la prompt réparation des maux dont nous avons eu à gémir.

Au dehors, les gages de la prospérité nationale ne sont pas moins assurés.

J'ai tout lieu de compter sur les dispositions pacifiques des puissances étrangères, et sur les assurances que j'en reçois chaque jour. (Voyez Liège.)

L'union intime qui vient de se resserrer entre la France et la Grande-Bretagne, sera, pour les deux nations, une source féconde de bien-être et de force; pour l'Europe entière, une nouvelle garantie de paix.

Une question pouvait encore entretenir en Europe quelque inquiétude. Malgré les efforts de mon gouvernement, le traité du 15 novembre 1831, qui devait consacrer la séparation de la Belgique et de la Hollande, demeurait sans exécution. Les moyens de conciliation semblaient épuisés; le but n'était pas atteint.

J'ai cru qu'un pareil état de choses ne pourrait

se prolonger sans compromettre les intérêts et la dignité de la France; le moment était venu de pourvoir à l'exécution des traités, et de remplir les engagements contractés envers la Belgique. Le roi de la Grande-Bretagne a partagé mon sentiment. Nos deux pavillons flottent ensemble aux embouchures de l'Escaut. Notre armée, dont la discipline et le bon esprit égalent la vaillance, arrive en ce moment sous les murs d'Anvers.

En donnant au roi des Belges ma fille chérie, j'ai fortifié par un lien nouveau l'intimité des deux peuples. L'acte qui a consacré cette union solennelle sera mis sous vos yeux.

J'ai donné ordre à mes ministres de vous communiquer le traité conclu, le 4 juillet 1832, entre mon gouvernement et celui des États-Unis d'Amérique. Cette transaction met un terme aux réclamations réciproques des deux pays.

Vous prendrez aussi connaissance du traité par lequel le prince Othon de Bavière est appelé au trône de la Grèce.

J'aurai à vous demander les moyens de garantir, solidairement avec mes alliés, un emprunt indispensable à l'affermissement du nouvel état fondé par nos soins et notre concours.

Je désire que notre législation fondamentale soit promptement complétée. Les lois annoncées par l'article 69 de la Charte vous seront présentées dans le cours de cette session. Vous aurez à délibérer sur la responsabilité des ministres, sur les administrations départementales et municipales, sur l'organisation de l'instruction publique, sur l'état des officiers.

Plusieurs autres lois de moindre importance politique, mais d'un grand intérêt pour les affaires du pays, vous seront également présentées.

Je regrette de ne pouvoir vous proposer dès à présent la réduction des charges publiques; nos devoirs envers la France et les circonstances où nous sommes placés nous imposent encore de pesants sacrifices. Mais l'arrangement prochain des affaires générales de l'Europe nous permet d'en entrevoir le terme; l'avenir s'offre à nous sous des auspices favorables; le crédit se maintient et se fortifie, et des signes certains annoncent le progrès de la richesse nationale.

Encore quelques efforts, et les dernières traces des inquiétudes inséparables d'une grande révolution seront effacées.

Le sentiment de stabilité rentrera dans tous les esprits; la France prendra une entière confiance dans son avenir, et alors se réalisera le plus cher de mes vœux : c'est de voir ma patrie s'élever à toute la prospérité qu'elle a droit de prétendre, et de pouvoir me dire que mes efforts n'auront pas été inutiles à l'accomplissement de sa destinée.

Plusieurs autres lois de moindre importance; mais d'un grand intérêt pour les affaires du pays, vous seront également présentées.

Ce discours, prononcé d'un accent ferme et calme à la fois, a été souvent interrompu par des marques de profonde sensation et de vifs applaudissements.

Des acclamations se font entendre long-temps après que S. M. a cessé de parler.

M. Barthe, garde des sceaux, annonce à MM. les pairs nouvellement élus et à MM. les députés que le roi va recevoir leur serment. Il en lit la formule.

M. le président du conseil, ministre de la guerre, fait l'appel nominal, et chacun répond en levant la main : Je le jure.

M. le garde des sceaux, après avoir pris les ordres du roi, déclare que la session de 1832 est ouverte. L'assemblée se sépare aux cris de vive le roi! vive la famille royale!

DÉTAILS SUR LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DU ROI DES FRANÇAIS.

Nous croyons pouvoir garantir les détails suivants sur la tentative d'assassinat sur le roi des Français :

Au moment où la reine passa sur le Pont-Royal, un jeune homme, élégamment vêtu, sortit de la foule, et, d'un air inquiet, s'avança vers la voiture qu'il examina avec la plus grande attention. Son air égaré, et sa curiosité sombre, frappèrent une jeune femme qui, dès cet instant, ne perdit plus son voisin de vue.

Lorsque le roi s'approcha à cheval, le même individu s'avança de nouveau, écarta brusquement les gardes et ajusta Louis Philippe; mais, au moment où le coup partit, la jeune femme prit l'assassin au bras, et détourna le coup, qui fut frappé à terre.

Celui-ci se retira dans un groupe, qui fut aussitôt cerné par la force armée. Une douzaine de jeunes gens furent arrêtés avec lui et un second pistolet fut trouvé dans la poche d'un autre individu.

Pendant ce temps, la dame qui avait sauvé le roi, s'était évanouie; bientôt revenue à elle, elle déclara qu'elle reconnaissait l'assassin. Cette dame est belge.

Cet incident n'arrêta point la marche du cortège, et le roi prononça son discours sans laisser apercevoir la moindre émotion.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 21 novembre. — Hier, à 2 heures et demie de l'après-midi, la députation du sénat a été admise à présenter au roi l'adresse votée dans la séance d'hier. M. de Stassart a donné lecture de l'adresse en ces termes :

« Le sénat s'empresse de venir présenter à Votre Majesté, dans un moment aussi solennel, aussi décisif pour l'avenir du pays, l'hommage de son respect, de sa reconnaissance et de son dévouement.

« Depuis la dernière session nous commençons à recueillir le fruit de vos soins assidus pour l'affermissement de l'état, aux destinées duquel vous vous êtes si généreusement dévoués. C'est à la politique sage et loyale suivie par Votre Majesté que nous devons la reconnaissance de la Belgique par les puissances de l'Europe et l'admission du pavillon national dans la plupart des ports étrangers.

« L'heureuse union de Votre Majesté avec la fille aînée du roi des Français resserre nos liens avec une nation grande et généreuse; en assurant le bonheur du prince, elle consolide l'espoir d'une longue stabilité, elle place la vertu sur le trône et l'y fait briller de cet éclat qui rejaillit si puissamment sur les mœurs publiques, base solide de la prospérité des peuples. Cette alliance nous est d'autant plus précieuse en ce moment qu'elle devient l'occasion heureuse des témoignages d'amitié de la plupart des cours de l'Europe et de leurs vœux pour le nouvel état belge.

« La captivité prolongée d'un membre du sénat nous fait éprouver un sentiment bien douloureux; nous renouvelons le vœu que Votre Majesté puisse obtenir bientôt la juste réparation de cet attentat, et qu'elle ait, au besoin, recours aux mesures qu'elle nous annonçait en mai dernier, pour le faire rendre à la liberté et au corps de l'état auquel les suffrages de ses concitoyens l'ont associé.

« Votre Majesté, répondant aux vœux exprimés par la représentation nationale dans les mémorables adresses du mois de mai dernier, a vu seconder enfin ses efforts, en amenant les puissances garantes du traité du 15 novembre à en assurer l'exécution. L'évacuation de notre territoire était réclamée avant tout par le sénat; c'est aussi la première mesure que prennent deux puissances qui se sont engagées à l'exécution entière du traité; nous croyons fermement avec Votre Majesté que les garanties si solennellement données ne sont pas de vaines paroles; l'intérêt de l'Europe, que la guerre générale plongerait dans l'abîme, ne doit permettre aucun doute sur la volonté des puissances.

« Nous venons de recevoir les communications diplomatiques que Votre Majesté nous avait annou-

cées. La mesure des concessions est comblée. Jamais le roi des Belges ne pourra consentir à aucune modification préjudiciable à nos intérêts ou contraire à la dignité nationale.

« V. M. nous fait envisager, comme indispensables, de nouveaux sacrifices. Il n'en est aucun qui coûte, lorsqu'il s'agit d'assurer notre indépendance. Toutefois, un sacrifice pénible est celui qu'on exige de notre belle et valeureuse armée. Animée d'une noble émulation, elle voudrait prendre une part active aux événements qui se préparent; mais le traité du 15 novembre enchaîne sa bravoure, dans la crainte de compromettre le repos de l'Europe. Elle se voit ainsi forcée de se soumettre au frein du devoir; elle prouvera, de cette manière, son respect pour la discipline, et son patriotisme désintéressé. Son courage et son dévouement nous garantissent que toute agression contre la Belgique serait énergiquement repoussée. Et, sans doute, on regarderait comme une véritable agression toute voie de fait contre une ville inoffensive. Nous avons la confiance que Votre Majesté n'a rien négligé pour préserver Anvers des dangers qui pourraient la menacer.

« Nous partageons la vive sollicitude que l'armée inspire à V. M. La patrie reconnaissante regardera toujours comme un devoir sacré l'obligation d'assurer son avenir.

« Nous examinerons avec tout le soin qu'ils exigent les divers projets de loi que Votre Majesté se propose de soumettre à la discussion des chambres législatives. Nous nous ferons un devoir de coopérer de tous nos moyens aux améliorations administratives et financières que réclame l'intérêt du pays. Déjà la constitution définitive du pouvoir judiciaire, cette précieuse garantie sollicitée en vain pendant tant d'années, est accomplie; l'indépendance des magistrats est devenue l'une des plus belles conquêtes de notre révolution.

« Nous devons rendre grâce à la providence, en portant nos yeux sur la situation intérieure du royaume. La position dans laquelle se trouvent nos intérêts matériels, au milieu de circonstances difficiles, et l'accroissement des revenus de l'état sont d'un heureux augure pour l'avenir. C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu, dans le courant de cette année, créer de nouvelles communications intérieures, et nous apprécions les efforts constants de V. M. pour ouvrir au commerce et à l'industrie de nouveaux débouchés.

« Le fléau qui a causé dans d'autres contrées de si cruels ravages, s'est fait sentir avec moins de rigueur parmi nous, et nous aimons à reconnaître que la prévoyance administrative n'est pas étrangère à ce résultat.

« L'abandon de nos frères du Limbourg et du Luxembourg; la séparation que l'invincible nécessité a pu seule arracher à la représentation nationale, ne cesse d'être pour nous, sire, l'objet des plus vifs regrets. Ces regrets profondément sentis par V. M. et l'émotion visible avec laquelle elle a prononcé cette partie de son discours nous ont suffisamment prouvé combien son cœur en est affecté. Nous ne renoncerons pas à l'espoir, sire, que des négociations ultérieures, qui s'ouvriront plus tard de gré à gré entre les deux gouvernements, pourront leur offrir dans la suite un avenir plus heureux, et digne des services que ces populations si dévouées ont rendus à la cause belge.

« Une harmonie parfaite, nous en avons la ferme conviction, continuera de régner entre les grands pouvoirs de l'état; l'union fait la force est pour nous une maxime fondamentale et qui ne se démentira jamais.

Le roi a répondu :

« Messieurs, je suis heureux de recevoir l'expression des sentiments du sénat, et de retrouver en lui le patriotisme et l'attachement au pays dont il a toujours fait preuve. La reine ne sera pas moins sensible, messieurs, à ce que votre adresse exprime particulièrement pour elle.

« La position de M. Thorn n'a pas cessé d'occuper ma pensée. Des négociations actives se poursuivent en ce moment pour mettre un terme à la captivité de cet honorable membre de la représentation nationale. J'en attends un prochain et heureux résultat.

« Je vois avec plaisir que le sénat approuve la marche imprimée à la politique du gouvernement. En adoptant cette direction, j'ai, messieurs, secondé les vœux manifestés dans votre dernière adresse.

« L'harmonie entre les pouvoirs de l'état et dans les circonstances actuelles, le premier soin du pays. Je vois avec satisfaction que le sénat comprend tout ce que cette harmonie a de précieux.

Le sénat, après avoir reçu communication de la réponse de S. M. à l'adresse, s'est ajourné définitivement.

ARMÉE FRANÇAISE.

QUARTIER GÉNÉRAL. — ENTRE BORGERHOUT ET DEURNE, 20 novembre, 4 heures.

Hier, le maréchal Gérard s'est arrêté à Anvers, où il a eu un long entretien avec M. le colonel Berzen; en le quittant, il a fait l'éloge du talent de cet officier.

« Avant d'arriver à Anvers, il avait vu à Berchem les généraux Neigre et Haxo.

« Le même soir, il est allé coucher dans le petit château de M. Osy-Knyff, entre Deurne et Borgerhout; c'est là qu'a été établi le quartier-général aujourd'hui.

« Le général St.-Cyr Nugues a travaillé toute la journée avec M. le maréchal.

« Ce soir, le quartier-général sera à Merxem et le maréchal y couchera, et c'est là qu'il se fixera probablement pendant toute la durée du siège, comme le point d'où il pourra le plus facilement couvrir les opérations.

« Les généraux Neigre et Haxo, sont chargés spécialement du siège. Ils sont à Berchem, où est provisoirement placé le quartier-général du génie et de l'artillerie. Le maréchal y a un pied à terre.

« Dans les Flandres, la division Tiburce Sébastiani, est à St.-Nicolas. Elle va recevoir au premier moment l'ordre de se porter encore en avant. C'est cette division qui devra attaquer la Tête de Flandre, au moment où les travaux commenceront de ce côté.

« Les soldats du génie, sont dans la campagne où ils achèvent les préparatifs nécessaires en cas d'assaut.

« Le duc d'Orléans avec sa brigade d'avant-garde, est établi ce soir à Braeschaete, route de Breda.

« Le général Lawcestine est à Capellen, route de Berg-op-Zoom; le général Castellane se porte en ce moment sur la route de Turnhout; il aura pris position ce soir.

« Les brigades Georges et Zoëpfel se portent à gauche de Berchem.

« Demain, 21, toute l'armée aura achevé son mouvement; le 22 et le 23 seront employés à fixer, et à occuper les positions définitives. Le maréchal pourra donc sommer le 24, le général Chassé, d'évacuer la citadelle.

On écrit de Boom, le 20 novembre :

« Depuis deux jours, nous avons vu arriver des employés des vivres et quelques officiers d'artillerie pour faire disposer des pontons pour le passage d'une colonne de 15,000 hommes de l'armée française. Aujourd'hui, la moitié de cette colonne est successivement arrivée d'abord sur l'autre rive du Ruppel au Petit-Willebroeck et ensuite ici. C'est un coup-d'œil magnifique et très-pittoresque, que de voir cette masse de bayonnettes briller de l'autre côté de la rivière par un soleil de printemps; ces pontons portant plus de 200 hommes, s'avancent vers Boom, tous les bacs chargés de chevaux, de forges et d'équipages de campagne et puis une multitude de petits bateaux chargés de 20 à 30 militaires. Le débarquement n'était pas moins curieux, mais aussitôt à terre, chacun reprenait son rang sans bruit, sans confusion, et, tambour battant, se rendait dans ses cantonnements, car il n'est resté ici qu'environ 2000 hommes. Chacun admirait la gaieté des soldats et leur bonne tenue.

« Le passage de la rivière a commencé à 10 heures ce matin, il est maintenant 8 heures du soir et les bateaux vont toujours. Mais il reste, dit-on, peu de monde de l'autre côté.

Les troupes arrivées aujourd'hui partent demain pour se rapprocher d'Anvers, un pareil nombre sera encore par ici demain, toutes les maisons sont pleines de militaires; les bourgeois un peu ont quatre officiers à loger ou huit ou dix soldats, et chose assez remarquable c'est que personne ne se plaint.

Nous attendons aussi demain un convoi de 14 navires ou gros bateaux, apportant une grande quantité de matériel nécessaire pour le siège de la citadelle: ces bâtimens portent entre autre chose vingt pièces de canons de gros calibre. Des mortiers, des affûts, des caissons, etc. On a disposé des espèces de grues pour leur déchargement, on pense qu'il faudra au plus deux jours pour l'opérer, ainsi ce n'est que trois ou quatre jours qu'on pourra commencer le siège de la citadelle.

Anvers, le 21 novembre. — Le quartier général du maréchal Gérard a été transporté hier au Donck, par M. Depret Moretus.

Le bataillon de la garde civique de Mons est hier en ville, venant de Braschaet, où une division française est venue le relever.

Le 5^e régiment d'infanterie de ligne belge, parti hier pour Bruxelles.

Le 6^e régiment d'infanterie de ligne belge est rentré en ville, venant des cantonnemens à Moutiers, où une division française l'a relevé.

Un grand transport de caissons est arrivé hier soir à Berchem.

Plusieurs généraux français sont venus visiter les travaux de défense. Ils ont été tous satisfaits des dispositions prises, et ont assuré que si la fatalité voulait le général Cbassé à tirer sur la ville, ce n'admettent pas, le jeu de notre artillerie aux travaux des français parviendrait promptement à le faire taire et le considéreraient alors comme perdu sans ressource aucune.

Les postes ont été doublés au port du Nord et sur les fortifications.

Les portes de la ville, à dater d'aujourd'hui (21 novembre) se fermeront à 5 heures 1/2 du soir et ne s'ouvriront plus que le matin.

Les habitans de la Tête-de-Flandre que les hollandais ont forcés d'abandonner leurs habitations pour chercher un asyle en ville se plaignent de la brutalité de ces hôtes. Il n'est sorte de outrages que ne déhitent les officiers hollandais pour rassurer leurs soldats. Ils se vantent d'arriver qu'ils vont châtier la ville de sa rébellion. Ce fort n'a que trois pièces pointées vers la ville: il en a 20 qui sont dirigées vers le fort de Mersdyk.

On lit dans le journal d'Anvers, le 21 novembre:

L'armée française continue ses opérations et occupe successivement les postes qui lui ont été indiqués, tant pour opérer l'investissement que pour protéger sur la frontière de Hollande pour couvrir les opérations du siège.

Le matériel de la grosse artillerie arrive à Anvers, ainsi que les troupes qui ont suivi cette opération. Le débarquement s'est opéré avec une facilité admirable, et se trouve déjà terminé.

Les ducs d'Orléans et de Nemours sont partis à 10 heures de l'avant-garde pour West-Wezel. L'avant-garde restera sur ce point pendant le siège, et les ducs viendront près d'Anvers pour y assister, à condition que leur présence ne devienne nécessaire à l'avant-garde.

La brigade du général Jamin couvrira l'armée française. Déjà elle occupe toute la ligne depuis Turnhout.

Les préparatifs s'opèrent spontanément, en sorte que les troupes qui arrivent et se trouvent couvertes toutes les routes. Les officiers ont fait couper les bois de raspe pour les convertir en fortifications.

On assure qu'avant son départ pour son quartier général, le maréchal Gérard a eu avec le roi des entretiens fréquents et fréquents, dans lesquels il a montré toute sa sollicitude pour la ville d'Anvers. Le sort de cette malheureuse cité, et

les moyens de la mettre à l'abri des malheurs que pourrait lui faire subir la haine des hollandais, paraissent occuper presque exclusivement le roi; et le maréchal a été vivement touché de ses sentimens d'humanité, de la haute raison, et des saines vues politiques qu'il a déployées dans ses divers entretiens.

La question de la coopération de l'armée belge a donné lieu au développement des sentimens les plus honorables pour l'armée belge. Mais la garantie contractée par la France, ses obligations envers la Belgique et les intérêts de la ville, ont paru autant de raisons péremptoires pour que le siège de la citadelle s'opère par l'armée française exclusivement.

On peut s'attendre à l'emploi des combinaisons les mieux calculées pour réduire le siège aux moindres chances de durée et de désastres de toute nature. Toutes les mesures seront simultanées.

Des journaux indiquent les sommations comme faites, d'autres comme devant se faire tel jour. Il en est qui signalent jusqu'aux termes de ces sommations. Toutes ces hypothèses sont gratuites, la diplomatie militaire ne met personne dans son secret. Au reste, il ne peut y avoir de sommation avant les travaux ou l'ouverture des parallèles qui s'opère ordinairement à environ 500 mètres de la crête des glacis ou du chemin couvert. Une armée assiégée d'ailleurs n'est réunie et constituée que lorsqu'elle a son matériel.

Il faut aussi réléguer dans les contes cet emploi de machines extraordinaires, nouvellement inventées et qui doivent tout bouleverser. L'armée française a son corps de génie, son artillerie et son courage; elle ne recourt point aux machines infernales.

LIÈGE, LE 22 NOVEMBRE.

Nous apprenons que le général Daine vient de recevoir l'ordre de prendre le commandement de la quatrième division, qui, jusqu'à présent, était sous les ordres du général Clump.

Ce dernier se rend à la 3^e division où il commandera la 2^e brigade.

Le général Vandermeere et le colonel Coitin commanderont les deux brigades de la quatrième division. (Indépendant.)

Hier a commencé la discussion de l'adresse à la chambre des représentans. Les premiers orateurs inscrits ont pris la parole pour et contre le projet. Ce sont MM. Osy, Ullons, Nothomb, Dumortier, Pirson, d'Hoffschmidt, C. Rodenbach, Henri de Brouckere, de Haerne, Levae, Milcamps et de Neef.

On remarque que la phrase suivante du discours du roi de France n'a pas été reproduite dans le *Nouvelliste*, journal semi-officiel:

« J'ai tout lieu de compter sur les dispositions pacifiques des puissances étrangères et sur les assurances que j'en reçois chaque jour. »

Cette phrase supprimée dans le *Nouvelliste* se trouve dans les exemplaires publiés par l'imprimerie du gouvernement (imprimerie royale) et distribués dans Paris par des crieurs aussitôt que la séance est levée; ainsi cette phrase existait dans le manuscrit remis à l'imprimerie royale avant que le discours fut prononcé, et elle a été lue par le roi, puisque le *Sténographe* l'a recueillie.

Le siège de la citadelle d'Anvers est une bonne fortune pour le génie français: Il fournira aux officiers de cette arme et aux savans tacticiens l'occasion de faire usage de plusieurs nouveaux procédés qui hâtent considérablement la prise des places fortes, entr'autres de la machine infernale de M. Favard.

Cette machine est un fort tonneau rempli de poudre et de projectiles que l'on pose sur un plateau et qui se lance au moyen d'une mine. On est parvenu dans les épreuves faites jusqu'ici à le diriger où l'on voulait.

Un journal, dans une correspondance reçue de Bruxelles, a avancé que le terrain autour d'Anvers n'est pas assez ferme pour que ce moyen puisse être employé. Cette assertion est mensongère. Au reste quand le terrain est mauvais, on a maintenant recours à des procédés qui le rendent solide.

Depuis les guerres de l'empire, on ne peut compter aucun siège qui mérite ce nom. Celui de Pamplune, dans la dernière guerre d'Espagne, ne dura que quelques jours: après une semaine de tranchée et un feu de 24 heures, les assiégés se rendirent. Celui d'Alger n'eut pas même une aussi longue durée.

On compte qu'il faudra six jours de tranchée, avant que l'artillerie française puisse agir sur la forteresse et riposter au feu de la citadelle. Cette campagne contribuera aux progrès de la science.

— On écrit de Gand, 20 novembre:

La 6^e division sous les ordres du général Niellon, qui est spécialement chargée de la défense des deux Flandres, se compose des troupes stationnées dans les provinces. Ce sont pour la plupart les 5^e bataillons récemment formés dans les régimens d'infanterie de ligne, et quelques bataillons de gardes civiques mobilisés.

Un arrêté royal du 20 novembre nomme juge de paix du canton de Verviers, M. Cremer (Mathieu-Nicolas-Joseph), avocat à Limbourg, en remplacement de M. Keppene (F), appelé à d'autres fonctions.

Le roi d'Angleterre vient d'accorder 200 guinées de pension, sur sa cassette, à la plus jeune fille de sir Walter-Scott.

Le 16, il est arrivé à Lille, une compagnie de marins qui s'est dirigée sur Anvers.

(Correspondance particulière.)

Berchem, le 21 novembre, à deux heures après-midi.

Il continue à passer beaucoup de troupes par ici; elles ne s'y arrêtent pas on les dirige vers Burgerhout et Merxem. J'ai vu passer ce matin, le 30^e de ligne et deux batteries d'artillerie.

J'ai oublié de vous dire hier que le général d'artillerie Neigre est aussi logé à Berchem.

Un capitaine des mineurs vient de me dire que l'on commencera à ouvrir la tranchée pendant la nuit de demain. Les mineurs continueront à faire des gabions pendant le jour, ce dont ils s'occupent depuis ce matin avec une ardeur vraiment remarquable.

Les hollandais continuent à travailler à la citadelle, ils construisent des chemins couverts.

Si ce que le capitaine de mineurs m'a dit est exact, il est probable que nous entendrons le canon après demain.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

La Haye, le 19 novembre. — Nous avons reçu hier l'importante nouvelle de l'entrée des Français en Belgique. Cette nouvelle, quoique nous nous y attendions, a fait une vive impression sur les esprits; elle les a remplis d'indignation contre la conduite de l'Angleterre et de la France contre notre pays, et était bien faite pour donner du poids aux paroles du dernier discours prononcé à la seconde chambre par le ministre des finances, et portant notamment que l'évacuation de la citadelle d'Anvers ne devait être regardée que comme une première concession.

Le département de la guerre a donné des ordres pour l'appel des miliciens en congé tant de schuttery que des autres corps de l'armée. On remettrait aussi leurs armes aux étudiants des universités, afin de les diriger sur l'armée en campagne dès que cela sera jugé nécessaire. Notre gazette officielle contiendra ce soir deux arrêtés royaux, dont un relatif à la formation et à l'organisation de la réserve de la garde bourgeoise, et qui contient entre autres dispositions que les hommes appartenant à la réserve resteront jusqu'à disposition ultérieure dans leurs communes, et que pour les services hors de la commune cette réserve ne pourra être commandée que sur une autorisation royale. L'autre arrêt contient des dispositions préparatoires pour la prompte mise en disponibilité de la réserve. On dit aussi que dans quelques jours il sera présenté un projet de loi aux chambres pour la composition du *Landstorm*. (La convocation en masse.)

(Ces deux arrêtés ont en effet paru dans la gazette officielle.)

DÉTAILS SUR L'ARRIVÉE DE LA DUCHESSE DE BERRY.

Blaye, le 16 novembre,

La capricieuse après avoir été long temps retenue par les vents contraires, a enfin été signalée hier à 4 heures de l'après-midi. On est allé aussitôt avvertir le lieutenant-général baron Janin, le sous-préfet, le commandant de la garde nationale, l'aide-de-camp du ministre de la guerre, et le maire de Blaye. Tous ces fonctionnaires sont arrivés à 5 heures sur la place, et ils se sont embarqués dans un canot pour aller à la rencontre des prisonniers.

A 6 heures et demie la duchesse de Berry a touché la terre, accompagnée de M. de Mesnard, de M^{lle} de Kersabiec, de M. Joly, du colonel de Chousserie et de la députation nantaise. Elle est montée immédiatement en voiture avec ses deux compagnons du voyage, et a été conduite aussi loin que l'ont permis les approches de la citadelle. Elle a ensuite pris le bras de M. le lieutenant-général, et M^{lle} de Kersabiec, celui de M. le sous-préfet; M. de Mesnard marchait au milieu de la députation nantaise et des officiers de la garde nationale et de la légion. La duchesse avait beaucoup souffert de mal de mer, mais elle paraissait très-calme. M. de Mesnard seul avait l'air très-abattu.

Arrivée dans les appartemens, elle les a visités, a remercié toutes les autorités des soins qu'elles avaient pris, et a demandé un bain qui lui a été préparé sur le champ. On a entendu se louer beaucoup des témoignages d'intérêt que lui avait donné la députation nantaise pendant son voyage.

La nuit était très-sombre lorsque la duchesse a débarqué. Toute la population s'était réunie sur le port, mais la curiosité seule l'avait attirée, et l'on n'a remarqué aucune manifestation. Une double haie de gardes nationaux et de troupes de ligne se trouvait sur le passage des prisonniers.

Une compagnie d'artillerie de la garnison de Bayonne doit arriver à Blaye pour garder le fort.

Un détachement de chasseurs en garnison à Libourne est arrivé à St.-André, il doit échelonner des troupes de Bordeaux jusqu'à Blaye, afin d'entretenir une correspondance entre les deux places.

Le *Moniteur* publie le bordereau de 261 obligations belges de 100 liv. sterling, chacun de capital, et de 3 obligations belges de 40 liv. sterling, chacun de capital, ensemble 264 obligations de l'emprunt belge de 2,000,000 liv. sterling, achetées pour l'amortissement des deux premiers semestres, lesquelles ont été annulées publiquement à Paris le 13 novembre 1832, en présence de M. Ch. Le Hon, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, et MM. Rothschild frères, banquiers.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 21 novembre.

Naissances: 4 garçons, 3 filles.

Mariages 7, savoir: Entre Nicolas Pirson, journalier, faubourg d'Amercoeur, veuf de Catherine Joseph Eugénie Ailly Leduc, journalière, à Chaudfontaine. — Nicolas Noël Hilaire, journalier, en Bergerue, et Marie Catherine Fissan, journalière, rue Grand Henry. — Jean Nicolas Joseph Josse, cordonnier, rue du Vent, et Marguerite Fetu, couturière, rue Grande Bèche. — Lambert Joseph Bury, armurier, faubourg St.-Léonard et Marie Anne Gerardy, rue derrière St. Pholien. — Jean Hubert Joseph Donuay, cultivateur, quai d'Avroy, et Marie Océa Delpérée, cultivatrice, même rue. — Jean Pierre Vervier, cordonnier, à Housse, et Marie Catherine Schanmont, herbière, faubourg St. Léonard. — Michel Guillans, domestique, faubourg Ste.-Walborge, et Catherine Monet, domestique, rue Volière.

Décès: 4 hommes 2 femmes, savoir: Joseph Dewaide, âgé de 82 ans, cordonnier, Grande Bèche, veuf d'Elisabeth Heine. — Jean Gerard, âgé de 66 ans, tonnelier, Fosses-aux-Reines, veuf de Laurence Monseur. — Joseph Debels, âgé de 22 ans, soldat au neuvième régiment d'infanterie, cinquième bataillon, deuxième compagnie. — Pierre van Wesmale, âgé de 20 ans, soldat au troisième régiment d'infanterie, cinquième bataillon, troisième compagnie. — Marie Charlotte Jadoul, âgée de 75 ans, journalière, rue Verd-Bois, veuve de Jean Pa-chal Hautera. — Anne Joseph Winandy âgée de 49 ans journalière, rue des Tanneurs.

TRAITEMENS. — L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les professeurs, employés et boursiers de l'Université, MM. les curés et desservants en résidence à Liège, que leurs traitemens du 3^e trimestre 1832 est payable à son bureau, tous les jours non fériés, de neuf heures à midi.

Les mandats pour MM. les curés et desservants, ainsi que pour MM. les juges de paix, instituteurs, etc., résidents hors du chef lieu, viennent d'être adressés aux receveurs comme de coutume.

Le système monétaire devant être changé au premier janvier prochain, il est de l'intérêt de tous les porteurs de mandats à charge du trésor, payables soit à Liège, soit dans les communes, de les encaisser avant ladite époque, puisque, ce délai expiré, ces mandats ne pourront plus être admis sans avoir été renouvelés d'après le nouveau système; il importe donc beaucoup aux porteurs de se hâter pour éviter tous retards.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Du 20 au 21 novembre on a VOLÉ en Henne, près de Chaudfontaine, DEUX CANAPES peints vert. Bonne récompense à celui qui en donnera connaissance audit Henne, n° 435. 914

P. DURAY et C^e, entrepreneur, rue des Grands Carmines, à Bruxelles, a l'honneur d'annoncer à Messieurs les chefs de corps, que l'on peut se procurer chez lui à un prix très-avantageux et dans le plus bref délai, tous les équipemens nécessaires de cavalerie, banais d'artillerie, équipemens d'infanterie et garde civique, ainsi que les fourgons de transports. 901

Aujourd'hui vendredi, à 10 heures du matin, rue Agimont, continuation de la VENTE des TABLEAUX, VINS, ARGENTERIES, MEUBLES, etc., appartenant aux héritiers de Mme. Grignard. 917

A VENDRE à l'Hôtel du Pavillon Anglais, une excellente CALECHE de toute confiance, avec avance en glace, malle et accessoire, ainsi qu'un bon CHAR-A-BANCS, presque neuf et un très-fort CHEVAL de cabriolet très-bien dressé. 914

Des PERSONNES sans enfans désirent LOUER pour 3 mois une MAISON avec jardin d'une couple de verges environ, à proximité de la ville. S'adresser rue Ste.-Ursule, n° 914, 902

On demande une SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise et cuire le pain, faubourg Ste.-Marguerite, n° 419.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n° 320. 539

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, der. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste Ursule.

POISSONS de mer très-frais, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Jeudi 29 novembre 1832, aux 9 heures du matin, le notaire LAMBINON réexposera en VENTE publique, par suite de surenchères, en la maison de son père, sise au Beaumur, les IMMEUBLES suivans:

1^o 42 perches 50 aunes de terre arable, située en la campagne de Belleflamme, commune de Griveguée, sur la mise à prix de 1023 fl. des Pays Bas.

2^o 65 perches 39 aunes de prairie bien arborée, sise au chemin de Breux à Chénée, sur celle de 1804 fl.

3^o 50 perches 12 aunes de pré, situé en l'Honneur à Chénée, sur celle de 840 fl.

4^o 15 perches 25 aunes de prairie, sise aux Vieilles Voies à Chénée, sur celle de 319 fl.

5^o Et 39 perches 23 aunes de terre arable, située dans les Bedines à Chénée, sur celle de 440 fl.

S'adresser audit notaire LAMBINON, dépositaire des titres pour connaître les conditions de la vente. 908

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi 13 décembre, à 10 heures du matin, il sera procédé à BERNEAU, en la demeure de M. Jean LEERS, assesseur, pardevant M. le juge de paix du canton de Dalhem, et par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des BIENS ci-dessous désignés, provenant de la succession de M. Jean Guillaume de GILLISSEN, en son vivant juriconsulte et ancien haut-drossart au pays de Limbourg.

1^o 3 maisons dont deux contigues; sises en la commune de Berneau.

2^o Un corps de ferme et dépendances avec 21 bonniers 87 perches environ de jardins, prairies, enclos, et terres labourables, sis en presque totalité sur ladite commune de Berneau.

Cette vente présente toute garantie aux acquéreurs auxquels il sera accordé des délais pour le paiement.

S'adresser pour visiter les biens audit M. LEERS, et pour connaître les conditions de la vente et la formation des lots, à M. le juge de paix et au notaire GILKINET. 915

On DEMANDE au n° 798, quai de la Sauvenière, un DOMESTIQUE, connaissant le service intérieur d'une maison et le pansage d'un cheval.

Il est indispensable qu'il fournisse des renseignemens avantageux sur son compte. 916

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortimens de laines, tels que gilets, jupons, camisoles, caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfans, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfans, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filoselle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfans en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écu et blanc à jours et unis et bonnets, quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P.-B. 778

On cherche à LOUER dans la paroisse St. Denis, une SALLE sans ornemens, ou une très-grande CHAMBRE, ou même deux CHAMBRES contigues, bien éclairées. S'adresser chez ORY, sacristain, rue derrière Sainte Catherine, n° 222. 889

VENTE PAR ACTIONS

De deux grandes SEIGNEURIES.

Dites Roguzno et Niznion et de ses vastes dépendances, situées dans la Gallicie autrichienne, dont on offre et garantie en échange 30,000 ducats en or (360,000 fr.) Outre cette prime principale il y a 21,999 primes secondaires de 5000, 1000, 500, 400 ducats, etc.

Le tirage aura irrévocablement lieu à Vienne, le 27 novembre 1832.

Le prix des actions est de 20 francs et sur 5 prises ensemble, la 6^e sera délivrée gratis.

Les paiemens peuvent se faire en effets ou billets sur Bruxelles ou Paris.

Le prospectus détaillé se délivre gratis. S'adresser directement au dépôt général de Louis PETIT, banquier à Francfort sur Mein. 614

A LOUER pour le Noël prochain, une MAISON, située rue St. Jean, n° 766. S'adresser Place St. Pierre, n° 873. 885

Il sera procédé le 26 novembre courant à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'ADJUDICATION publique de la Fourniture des FOURRAGES nécessaires aux différens corps de cavalerie et d'artillerie de l'armée pendant l'année 1833.

Il pourra être pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

Liège, le 15 novembre 1832.

Pour le gouverneur, Le député des états, BOUSSE MART.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 19 novembre. — Rentes, 5 p. 9^e, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 10^e, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 10^e, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 35 c. — Actions de la banque, 1000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 30 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 000. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt romain, 00 0/0. — Emprunt belge 74 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 20 novembre. — Dette active, 30 5/16 0/00; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 00 0/0; idem 3 1/2 p. 10^e, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 10^e, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et C^e, 00 0/0; idem emp. ins. gr liv., 00 0/00. idem C. Hamb., 00 0/0; idem fr., 00 0/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Naples Ealc., 00 0/0. — Métalliques, 80 1/2. — Perp. à Amst., 48 1/4 00. — A. H. idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 48 1/4 00. — Lots de Pologne, 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Coll. de guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse d'Anvers, du 21 novembre.

Effets publics. — Métalliques, 85 1/2 00 P. — Lots P. nationaux, 378 0/0 P. — Napolitains, 74 0/00 N. — Guelb. 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amst., 49 1/8 0/0 P. — Anglo danois, 00 00. — Lots de Pologne, 00 0/0 00. — Anglo brésiliens, 00 0/0. — Emprunt romain, 00 0/0 00. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 73 1/4.

Arrivages au port d'Anvers, du 20 novembre.

Le brick autrichien Radaslau, cap. Gaspreck, ven. d'Odessa, chargé de graine de lin.

Le kof havoisien Die Liebe, c. p. Jacobs, ven. de Heyligenhoven, chargé de colza.

Le sloop danois 3 Dezusters, cap. Pauk, ven. d'Aalborg, chargé d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 20 novembre. — Emprunt de 10 millions, intérêt 5,99 3/4. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 72 7/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.